

<https://montivilliers.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article348>



Rendez-vous de carrière (PPCR)

- Administratif - Carrière des enseignants -



Date de mise en ligne : jeudi 18 mars 2021

Copyright © Circonscription de Montivilliers - Tous droits réservés

n enseignant, sur une carrière complète, a vocation à bénéficier de trois rendez-vous de carrière :

- le premier concerne les personnels qui sont, au cours de l'année du rendez-vous de carrière, dans la deuxième année du 6ème échelon ;
- le deuxième concerne les personnels qui ont, au cours de l'année du rendez-vous de carrière, une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois dans le 8ème échelon ;
- le rendez-vous de carrière pour l'accès à la hors-classe a lieu dans la deuxième année du 9ème échelon de la classe normale.

Ces rendez-vous de carrière sont des temps dédiés pour porter un regard sur la période professionnelle écoulée. Ils comportent une inspection (observation en situation professionnelle) et un entretien qui permettent d'apprécier la valeur professionnelle de l'enseignant en vue de déterminer :

- l'avancement accéléré du 6ème au 7ème échelon ;
- l'avancement accéléré du 8ème au 9ème échelon ;
- le passage éventuel à la « hors classe ».

Déroulement de l'inspection en situation professionnelle et de l'entretien

La finalité de l'inspection est de concourir à l'amélioration des résultats des élèves par les pratiques pédagogiques :

- observation d'une durée d'1h30 à 2 heures,
- entretien avec l'enseignant (1 heure à 1 heure 30) après l'observation.

L'organisation sera définie à l'avance. En fonction du contexte, l'entretien pourra être différé.

Les axes prioritaires d'observation s'appuient sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

L'objectif de l'entretien est de renforcer une analyse réflexive et contextualisée mais également de faire le point, entre professionnels, sur les besoins de formation.

Les éléments suivants seront principalement abordés :

- le parcours professionnel de l'enseignant,
- les compétences professionnelles de l'enseignant,
- les comportements professionnels au regard des attendus

Documents à tenir à la disposition de l'IEN le jour de l'inspection

- le registre d'appel et la liste des élèves,
- les affichages règlementaires,
- tout document explicitant la préparation matérielle, didactique et pédagogique de la classe,
- les supports de l'activité des élèves et de l'évaluation de leurs compétences,
- tous les documents afférents à un projet mené ou mis en perspective.

Le « document de référence de l'entretien » (annexe 4 du guide du rendez-vous de carrière), si l'enseignant a choisi de le renseigner, peut être adressé à l'IEN en amont ou être tenu à disposition le jour de l'inspection.